

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 7
Votants : 34

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 30/06/2015

Le 6 juillet 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL (remplace Daniel DOMPOINT), Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLEY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (pouvoir Bruno HENRY), Christian BAISE (pouvoir Etienne SERRAT), Noël CHEYNET, Daniel DOMPOINT (remplacé par Jean-José BETTIOL), Yves DUMOULIN (pouvoir Richard SIMMINI), Jacky DUTRUC (pouvoir Marc PECHOUX), Chantal NOEL, Vincent LAUTIER (pouvoir Bernard REY), Sylvie MICHEL (pouvoir Béatrice GUERIN), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Michel RAYMOND, Frédéric VALLOS (pouvoir Françoise DUVILLARD)

Secrétaire de séance : Hubert BONNET

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Subvention pour séisme au Népal

Le Président fait part de la demande de l'association « Action contre la faim », suite au violent séisme qui a frappé le Népal, il y a maintenant quelques semaines.

Cette catastrophe naturelle a fait de nombreuses victimes et les dégâts matériels et humains sont très loin d'être réparés. Plusieurs organisations humanitaires sont sur place pour venir en aide aux victimes et l'association Action contre la faim déploie sur place plusieurs équipes pour venir en aide aux populations.

Après avis du bureau, le président propose d'attribuer une aide de 500 € à cette association pour ses actions spécifiques au Népal.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une aide de 500 € à l'association «Action contre la faim» pour ses actions spécifiques suite au séisme au Népal.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **10 JUIL. 2015**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150706-2015C91-AG
Affichage le : **10 JUIL. 2015**

A Trévoux, le 06/07/2015

Le Président,
Bernard GRISON


